

MODIFICATION N°10



COMMUNE D'ELNE



LISTE DES EMPLACEMENTS RÉSERVÉS

- PLU approuvé par DCM - 28 juillet 2005
 Modification n°1 et Révision simplifiée n°1 approuvées par DCM - 26 octobre 2006
 Révision simplifiée n°2 approuvée par DCM - 20 décembre 2007
 Modification n°2 et Révision simplifiée n°3 approuvées par DCM - 31 juillet 2008
 Modification simplifiée n°1 approuvée par DCM - 27 octobre 2010
 Modification simplifiée n°2 approuvée par DCM - 2 mars 2011
 Modification n°3 approuvée par DCM - 13 avril 2011
 Modification n°4 approuvée par DCM - 3 août 2011
 Modification n°5 approuvée par DCM - 25 juillet 2012
 Modification n°6 approuvée par DCM - 11 mars 2014
 Modification simplifiée n°3 approuvée par DCM - 22 juillet 2015
 Modification simplifiée n°4 approuvée par DCM - 15 décembre 2015
 Modification n°7 et 8 approuvée par DCM - 20 juillet 2016
 Déclaration de Projet emportant Mise en Compatibilité n°1 approuvée par DCM - 6 février 2019
 Modification simplifiée n°5 approuvée par DCM - 5 juin 2019
 Déclaration de Projet emportant Mise en Compatibilité n°2 approuvée par DCM - 11 septembre 2019
 Modification simplifiée n°6 approuvée par DCM - 11 décembre 2019
 Modification n°9 approuvée par DCM - 30 mars 2022
 Déclaration de Projet emportant Mise en Compatibilité n°3 approuvée par DCM - 14 décembre 2022
 Modification simplifiée n°7 approuvée par DCM - 10 juillet 2024
 Modification n°10 approuvée par DCM - 17 septembre 2025
 Révision allégée n°1 ...

Annexe 3.2.5

N°	Désignation des opérations	Bénéficiaire	Superficie
1	Liaison Corneilla- St Cyprien par création de la déviation de la RD 612	Département	6 ha 89 a
2	Aménagement du tracé de l'actuelle RN 114 en boulevard urbain avec aménagement de carre- fours au nord et au sud de l'agglomération <i>Modifié par la modification n°1 & par la révision simplifiée n°1 Supprimé en partie par la modification n°3 Modifié par la Déclaration de Projet Emportant Mise en compatibilité n°2 Réduit en partie par la Modification Simplifiée n°7 Réduit en partie par la Modification n°10</i>	Commune	6 ha 74 a 97 ca
3	Démolition de l'immeuble AY 260 pour le dé- gagement de la tour des remparts	Commune	0 a 80 ca
4	Création d'une voie de 12,50 m d'emprise au sud de la ville	Commune	0 ha 91a
5	<i>Supprimé par la modification simplifiée n°1</i>	-	-
6	Elargissement de la rue des Écoles	Commune	01 a 80 ca
7	<i>Supprimé par la modification n°3</i>	-	-
8	Ensemble sportif	Commune	7 ha 03 a
9	Agrandissement de la Place du Colonel Roger	Commune	0 a 61 ca
10	Ensemble de voirie sur le secteur de Las Trilles <i>Modifié par la révision simplifiée n°1 Supprimé en partie par la modification n°3</i>	Commune	62 a 62 ca
11	<i>Supprimé par la modification n°3</i>	-	-
12	Desserte école sur terrain Roca-Las Trilles	Commune	11 a 30 ca
13	<i>Supprimé par la modification simplifiée n°2</i>	-	-
14	<i>Supprimé par la Modification Simplifiée n°5</i>	-	-
15	<i>Supprimé par la modification n°3</i>	-	-
16	Création de liaison Las Trilles- Boulevard urbain aménagements urbains, mail... <i>Modifié par la modification n°1</i>	Commune	25 a 46 ca
17	Elargissement de voies BA N° 109 -110 -113 -114	Commune	01 a 06 ca
18	Elargissement de voies AZ N° 297	Commune	Commune
19	Equipement public AZ N° 231	Commune	0 a 31 ca

Annexe 3.2.5

20	Accès et ouverture de l'espace Jeunesse et Culture jusqu'au Boulevard Voltaire AZ N° 285 et partie AZ N° 286 <i>Modifié par la modification n°1</i>	Commune	05 a 11 ca
21	Mise en voie express de la RN 114 Voie de substitution <i>Modifié par la modification n°4</i>	Département	2 ha 75 a
22	Elargissement de voies AZ N° 254-255-259 <i>Créé par la modification n°2</i>	Commune	0 a 71 ca
23	Aménagement et désenclavement du coeur de ville - Parcelle BB 78 - <i>Créé par la modification n°3</i>	Commune	09a 51ca
24	Poursuite de la voie de liaison vers le "Clos d'Helena" Parcelles BH 206-209-212-505 (parties) <i>Créé par la modification n°3</i>	Commune	458 m2
25	<i>Supprimé par la modification n°10</i>	-	-
26	Aménagement de la veloroute voie verte dite "Velittorale" DUP AP n°2009 260-09 <i>Créé par la modification n°3</i>	Département	1 247 m2